

# CHRONIQUE DU MOIS DE NOVEMBRE 1953

## LA VIE ADMINISTRATIVE

### CONSEIL DES MINISTRES

Le Conseil des Ministres s'est réuni le samedi 14 novembre 1953, au Dar El Bey, sous la présidence de S. E. Sidi Salaheddine Baccouche, Premier Ministre du Royaume de Tunis.

Après avoir épuisé l'ordre du jour des affaires financières courantes, le Conseil a pris certaines décisions concernant notamment :

- la hiérarchisation du personnel ouvrier de l'Etat, des Communes et des Etablissements publics ;
- le recasement des occupants du Douar de Menzel Smaïl ;
- la concession de la distribution d'énergie électrique de la région et de la ville de Ferryville.

### FONCTION PUBLIQUE

Dans un précédent numéro, ont été donnés à cette place les résultats du concours ouvert par le Secrétariat Général du Gouvernement Tunisien, les 22 et 23 juin 1953, en vue du recrutement de trente attachés d'administration.

Devant l'intérêt suscité par ce nouveau mode d'accès aux cadres supérieurs des Administrations Centrales de la Régence, il a été jugé utile de compléter ces informations en indiquant ci-après les sujets des diverses épreuves imposées aux candidats, lors de cette première session.

Les épreuves écrites pour l'admissibilité et les épreuves orales pour l'admission, portent les unes sur des matières obligatoires, les autres sur des matières entre lesquelles les candidats peuvent exprimer une option.

Les épreuves écrites sont au nombre de trois. La première consiste en une composition rédigée en 4 heures et affectée du coefficient 4 sur le programme de culture générale suivant : « Evolution des idées et des faits politiques, économiques et sociaux depuis le milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle ». Le sujet donné aux candidats était libellé comme suit :

« Je veux imaginer sous quels traits nouveaux le despotisme pourrait se produire dans le monde : je vois une foule innombrable d'hom-

mes semblables et égaux, qui tournent sans repos sur eux-mêmes pour se procurer de petits et vulgaires plaisirs dont ils emplissent leur âme... »

« Au-dessus de ceux-là, s'élève un pouvoir immense et tutélaire qui se charge seul d'assurer leurs jouissances et de veiller sur leur sort. Il est absolu, détaillé, régulier, prévoyant et doux. Il ressemblerait à la puissance paternelle si, comme elle, il avait pour objet de préparer les hommes à l'âge viril ; mais il ne cherche, au contraire, qu'à les fixer irrévocablement dans l'enfance : il aime que les citoyens se réjouissent pourvu qu'ils ne songent qu'à se réjouir. Il travaille volontiers à leur bonheur ; mais il veut en être l'unique agent et le seul arbitre ; il pourvoit à leur sécurité, prévoit et assure leurs besoins, facilite leurs plaisirs, conduit leurs principales affaires, dirige leur industrie, règle leurs successions, divise leurs héritages ; que ne peut-il leur ôter entièrement le trouble de penser et la peine de vivre. »

« Que pensez-vous de cette opinion de Tocqueville, dans « La démocratie en Amérique » (1835) à la lumière de l'évolution historique depuis cette époque ? »

La deuxième composition écrite porte sur les Problèmes économiques et sociaux de l'Afrique du Nord contemporaine. Elle est rédigée en 3 heures et affectée du coefficient 3. Le sujet donné était le suivant :

« Quel rôle vous paraît-il devoir être réservé dans le développement économique et social de l'Afrique du Nord, à l'agriculture en fonction de sa situation actuelle et de ses possibilités ? »

La troisième épreuve comporte enfin, suivant l'option exprimée par le candidat au moment de son inscription au concours, une épreuve soit de droit public (droit constitutionnel et droit administratif) soit de sciences économique et financière. Dans les deux cas, la composition, rédigée en 3 heures est affectée du coefficient 3.

Le sujet de droit public était le suivant : « Le Parlementarisme depuis la fin de la deuxième guerre mondiale ».

Le sujet de sciences économique et financière était le suivant : « le rôle du don dans les relations économiques et internationales depuis la fin de la deuxième guerre internationale ».

Les candidats déclarés admissibles ont dû subir en outre la série d'épreuves orales suivantes :

1<sup>o</sup>) Un exposé oral de 15 minutes sur un sujet d'ordre général suivi d'une conversation de 15 minutes avec les membres du jury. Cette épreuve affectée du coefficient 3 vise à s'assurer non seulement des connaissances générales du candidat mais encore de ses qualités d'adaptation à des questions variées de promptitude intellectuelle.

Pour situer le niveau de cette épreuve de base il paraît intéressant de citer ci-après quelques-uns des sujets proposés à la réflexion des candidats :

- L'émancipation de l'Asie ;
- L'évolution du Moyen-Orient depuis 1945 ;

- La faim du monde ;
- L'eau dans la vie des nations ;
- La guerre froide ;
- U.S.A. et Amérique du Sud ;
- L'unification de l'Allemagne ;
- Orient et Occident ;
- L'Inde sans les Anglais ;
- Sécurité de l'Etat et liberté intellectuelle ;
- Le neutralisme ;
- La question de Suez ;
- L'armée et la démocratie ;
- Le Tourisme ;
- La démocratie chrétienne en Europe ;
- La révolution atomique ;
- « Le temps du monde fini commence » (Paul Valéry) ;
- L'isolationisme des Etats-Unis ;
- Le rôle politique des partis socialistes européens depuis 1945 ;
- La troisième force ;
- La technocratie ;
- Les échanges culturels internationaux ;
- L'Eurafrique ;
- Commonwealth britannique et Union Française ;
- L'évolution sociale et le renouvellement des élites ;
- Le Pacte Atlantique ;
- L'évolution historique depuis 1848 vous paraît-elle justifier les thèses du matérialisme historique ?
- Le conservatisme politique ;
- La télévision, etc...

2°) une interrogation portant sur l'organisation politique et administrative de la Tunisie affectée du coefficient 3.

3°) une interrogation portant :

- sur le droit administratif, pour les candidats ayant opté à l'écrit pour l'épreuve de sciences économique et financière ;
- sur l'économie politique pour les candidats qui avaient choisi à l'écrit l'épreuve de droit public général.

4°) Enfin, une interrogation portant, au choix du candidat, sur :

- a) la législation financière de la Tunisie ;
- b) l'histoire de la Tunisie ;
- c) les éléments de droit musulman et de droit commun.

Pour être déclarés reçus les candidats ont dû obtenir pour l'ensemble des épreuves écrites et orales, 200 points au minimum.

Le 30 octobre 1953, s'est réuni le jury constitué poursuivre pendant leurs années de stage les attachés d'administration reçus au concours des 22 et 23 juin 1953.

Cette Commission placée sous la présidence de M. Dupoizat, Secrétaire Général du Gouvernement Tunisien, comprenait : MM. Dupuy, Inspecteur Général des Services Administratifs; Chatelain, Directeur de l'Ecole Tunisienne d'Administration; Abed Mzali, Sous-Directeur Adjoint au Directeur de l'Instruction Publique; Tijani El Annabi, Chef de Service, représentant S. E. le Ministre d'Etat, Ahmed Zaouch, Caïd.

L'objet de cette réunion a été de désigner les services auprès desquels les attachés d'administration effectueront leur stage ainsi que les modalités de l'organisation de cette période probatoire.

## LA VIE ÉCONOMIQUE

### L'INAUGURATION DU POSTE DE TRANSFORMATION DE TADJEROUINE



(Photo E. Montefiore)

Le 12 novembre 1953, M. de Boissesson, Ministre Plénipotentiaire Délégué à la Résidence Générale, entouré de nombreuses personnalités françaises et tunisiennes, a inauguré le poste de transformation de Tadjerouine.

Ce poste de transformation s'élève à 4 km. au sud du village de Tadjerouine, dans le Contrôle Civil du Kef, face à la station de la Cie des Chemins de Fer Tunisiens.

Il est destiné à recevoir en haute tension le courant provenant d'Algérie et à le répartir soit directement, soit après transformation à 30 KV dans la région de l'Ouest tunisien.

Le courant est actuellement fourni sous 90 KV, mais l'appareillage est prévu pour fonctionner sous 60 KV compte tenu des projets du pays voisin.

L'idée d'une alimentation en énergie électrique de la région frontalière algéro-tunisienne à partir du réseau algérien relié à la Centrale de Bône et au réseau général à haute tension a pris naissance en 1941, lors de la Conférence Nord-Africaine de l'Energie. Le but recherché était la suppression du plus grand nombre possible de centrales autonomes utilisant le gas-oil.



Les installations du poste de transformation de Tadjerouine

(Photos E. Montefiore)

Les avant-projets établis à cette époque ne purent aboutir en raison des circonstances et du manque de crédits et de matériel.

Le projet fut repris et mis au point en 1945 et les moyens de financement furent accordés sur crédits budgétaires à partir de 1946 puis de 1949 à 1952.

Les travaux ont été entièrement financés par l'Etat Tunisien, ils comportent en particulier :

- a) Une cellule de départ 90 KV (prévue également pour 60 KV) au poste algérien de Clairfontaine ;
- b) La ligne Clairfontaine-Tadjerouine 90 KV de 64 Km de longueur ;
- c) Le poste 90 KV de Tadjerouine, poste extérieur équipé en matériel Delle et Sécheron pour les transformateurs.

Ce poste est prévu pour : 2 arrivées Algérie ;  
2 départs Tunisie.

N'est équipée à l'heure actuelle qu'une arrivée Algérie. Très prochainement un départ Tunisie sera équipé d'où partira une ligne joignant Tadjerouine au poste de la Centrale du Mellègue point de départ du réseau concédé à F.H.E.T.

Les deux transformateurs sont chacun d'une puissance de 5.000 KVA :

- d) un poste intérieur 30 KV de répartition et de contrôle, comportant 4 départs équipés et 2 départs en réserve ;
- e) 4 lignes 30 KV se dirigeant sensiblement vers les 4 points caronaux et alimentant les 4 mines de la Région de Tadgerouine :
  - Kalaa-Djerda,
  - Djerissa,
  - Sidi-Amor,
  - Garn Alfaya.

Ces lignes seront pour la plupart prolongées dans un très proche avenir et serviront à l'électrification des centres voisins :

- Ebba-Ksour,
- Thala,
- Région du Kef, etc...

L'ensemble de ces travaux, dont l'élément le plus spectaculaire est le poste 90/30 KV de Tadgerouine, correspond à des investissements de 730 millions :

— Cellule Clairfontaine : .....	35.000.000
— Poste 90/30 KV : .....	285.000.000
— Ligne 90 KV : .....	240.000.000
— Lignes 30 KV : .....	170.000.000

Cet ouvrage et les installations qui en dépendent concrétisent le premier stade de l'interconnexion Algéro-Tunisienne.

Cette réalisation est la plus importante et la plus frappante qu'il sera donné de voir avant plusieurs années en Tunisie en ce qui concerne l'électrification.

## LA VIE FINANCIÈRE

Dans le domaine de la comptabilité publique, la Direction des Finances a fait publier au « Journal Officiel Tunisien » pour le rendre applicable en Tunisie dans le cadre des dispositions du décret beylical du 15 mars 1919, un décret du Président du Conseil des Ministres Français en date du 21 avril 1953 qui confie aux Résidents Généraux de la République Française en Tunisie et au Maroc les attributions dévolues en France aux préfets par la loi du 13 mars 1942 modifiée par la loi n° 51-6598 du 24 mai 1951 et relative au recouvrement des créances de l'Etat Français, étrangères à l'impôt et au domaine.



Aux Sociétés Tunisiennes de Prévoyance la campagne d'achat des céréales de la récolte 1953 tire à sa fin. Les apports des cultivateurs aux centres d'achats sont de plus en plus faibles et se raréfient mais il n'est pas exclu que la fixation prochaine du prix officiel des orges provoque une certaine reprise dans la commercialisation de ces grains. Du 20 octobre au 20 novembre, ont été achetés :

— blés durs : .....	35.382 qx 66
— blés tendres : .....	3 qx
— orges : .....	4.247 qx 16

Avec les pluies précoces d'octobre, qui se sont poursuivies durant tout le mois de Novembre, la campagne des emblavures a été très active. Les fellahs, soucieux de profiter le plus possible de ces conditions atmosphériques exceptionnellement favorables, ont mobilisé au maximum toutes leurs possibilités de crédit.

C'est ainsi que d'importants contingents de semences ont été mis à leur disposition par les Sociétés Tunisiennes de Prévoyance. Les distributions, qui avaient été entreprises très tôt, sont pratiquement terminées dans les régions du Sahel et du Centre, où les campagnes sont déjà toutes vertes de parcelles enssemencées. Dans le Nord, les travaux ayant été retardés par l'excès des précipitations, les distributions s'achèvent et seront très prochainement terminées à l'exception, peut-être, de faibles contingents supplémentaires. Les Sociétés Tunisiennes de Prévoyance qui avaient porté tous leurs soins sur le choix et la sélection de ces semences, ont eu la satisfaction de voir celles-ci reconnues, dans l'ensemble, d'excellente qualité par les bénéficiaires.

Les prêts de campagne en espèces sont également très demandés, et largement consentis en particulier par les Sociétés Tunisiennes de Prévoyance du Nord de la Régence, où les cultivateurs en usent pour pratiquer leurs semailles.

Enfin, les échanges de semences sélectionnées C.O.S.E.M. sont toujours en cours. Très activement poursuivis, ils ont fait l'objet de demandes si importantes qu'elles dépassent les disponibilités.

De leur côté, les groupements de motoculture se sont trouvés retardés par les pluies dans leur action ; ils ne demeurent cependant

pas inactifs et ont pu, outre leurs travaux de labours habituels, assurer la préparation d'un millier environ d'hectares supplémentaires dans la région de Sidi-bou-Zid.

\*\*\*

Pendant le mois de novembre, la reprise d'activité amorcée en octobre s'est accentuée et les échanges de titres ont été nombreux à l'Office de Cotation des Valeurs Mobilières.

On remarque une grande activité aux groupes des valeurs industrielles et des sociétés concessionnaires. Par contre, la variation des cours a été insignifiante dans l'ensemble.

Le montant des capitaux échangés au cours du mois de novembre a atteint 70.954.865 fr. contre 36.035.479 fr. pendant le mois précédent.

Le marché de l'or a été très calme et la tendance a continué à être orientée vers la baisse. Les échanges ont été peu nombreux et le montant des capitaux échangés s'est élevé à 296.450 fr.

## LA VIE SOCIALE

### I. — ACTIVITE SYNDICALE

Poursuivant ses entretiens avec les organisations syndicales de toutes tendances, M. Pierre Voizard, Résident Général de France à Tunis, a reçu, au cours du mois de novembre :

- la Fédération Tunisienne des Cheminots affiliée à l'U.G.T.T. ;
- l'Union Syndicale des Travailleurs de Tunisie (U.S.T.T.) ;
- la Fédération Générale des Fonctionnaires Tunisiens, affiliée à l'U.G.T.T. ;
- la Fédération Générale des Retraités.

### II. — CONFLITS SOCIAUX

a) Les organisations syndicales groupant le personnel enseignant ont décidé, tout en marquant leur solidarité avec leurs camarades métropolitains, de ne pas s'associer d'une manière effective au mouvement de grève qui s'est déroulé en France le 9 novembre 1953 ;

b) Les ouvriers de l'Arsenal de Sidi-Abdallah ont observé, à diverses reprises, des arrêts du travail, en signe de protestation contre les retards apportés à la revalorisation de leurs salaires.

c) Une grève a été déclenchée le 18 novembre 1953 dans les Mines de M'dilla à la suite du licenciement d'un ouvrier.

d) Les fonctionnaires de l'Administration des Habous ont observé, le 28 novembre 1953, une grève de 24 heures pour appuyer leurs revendications.

### III. — LEGISLATION

— Un Décret Beylical du 5 novembre 1953, publié au J.O.T. du 10 novembre 1953 a fixé, pour l'année 1954, le taux des diverses contributions incombant aux chefs d'entreprises en matière d'accidents du travail.

— Un décret français n° 53 - 1102, du 5 novembre 1953, publié au



Journal Officiel Français du 10 novembre 1953 a accordé le bénéfice de la sécurité sociale aux fonctionnaires en activité ou à la retraite, et aux veuves de fonctionnaires, tributaires de la Société de Prévoyance des Fonctionnaires et Employés tunisiens en résidence dans la Métropole.

— Deux arrêtés du Ministre du Travail, en date du 18 novembre 1953, publiés au J.O.T. du 27 novembre 1953, modifient les conditions d'accès à l'emploi d'Inspecteur du Travail et ouvrent pour le 1<sup>er</sup> mars 1954 un concours en vue du recrutement de 4 inspecteurs du Travail (2 Français, 2 Tunisiens).

## LA VIE INTELLECTUELLE ET ARTISTIQUE

La parution d'une revue nouvelle constitue toujours, dans un pays aussi fervent d'art et de culture que la Tunisie, un événement.

Aussi convient-il de saluer la naissance de « Correspondances », publiée par la toute jeune société ARTE qui groupe les activités intellectuelles et artistiques du personnel de l'Office Tunisien des P.T.T. dont le Directeur, M. André Blanchard, est l'animateur dynamique et éclairé.

Cette revue attrayante, délibérément novatrice, s'annonce comme une publication d'une excellente tenue littéraire. Au sommaire du premier numéro figurent les noms de Daniel Kops, Roger Lémelin, André Blanchard, Jean-Noël Barbier, Jean Rousselot, Jules Mougin, Gaston Criel, Aboul-Qacem Ech-Chebbi et Jean Cathelin. Les hors-textes sont de Marcelle Kuntz et Pierre Gandon, la couverture de Charles Médam.

Les lecteurs épris d'art et de beauté ne manqueront pas de se pencher sur le berceau de « Correspondances » pour en suivre avec ferveur le proche et complet épanouissement.

\* \* \*

Nous ne saurions passer plus longtemps sous silence la très belle cérémonie qui s'est déroulée le 17 novembre à Tunis dans la salle des Conférences du Lycée Carnot, à l'occasion de l'inauguration de l'année universitaire.

Aux côtés de M. Voizard, Résident Général, siégeaient M. Gaston Berger, Directeur général de l'Enseignement Supérieur au Ministère de l'Education Nationale ; M. René Fabre, Doyen de la Faculté de Pharmacie de Paris, membre de l'Académie de Médecine et Secrétaire Général de l'Académie de Pharmacie ; le Professeur Santy de la Faculté de Médecine et de Pharmacie de Lyon ; le Professeur Derrien de la Faculté de Médecine et Pharmacie de Marseille, venus de France spécialement à cette occasion.

Plusieurs allocutions furent prononcées, qu'inspirait la haute tradition de l'éloquence universitaire, soulignant et magnifiant le rôle primordial de l'Institut des Hautes Etudes de Tunisie dans la formation d'une élite locale.

« Les étudiants de tous les groupes de la population sont venus vers nous, dit notamment M. le Professeur Jean Roche, Président de

l'Institut, parce que l'Université respectueuse des traditions séculaires qu'elle s'est données et sur lesquelles elle veille, n'apporte pas aux siens que le savoir de ses clercs, mais aussi une éducation de l'esprit, grâce à laquelle ils deviennent des hommes. »

Il convient enfin, avant de passer au détail des habituelles manifestations artistiques et intellectuelles, de mentionner la reprise d'activité du C.L.O.E.C. (Comité Local d'Océanographie et d'Etude des Côtes), fondé en 1948 par le Contre-Amiral Rue, qui a tenu une importante réunion, le 14 novembre, à la Direction des Travaux Publics. On n'ignore pas que les attributions du C.L.O.E.C. sont diverses mais que l'un des aspects les plus caractéristiques de la collaboration de la Marine Nationale, des Administrations civiles et d'organismes privés, est constitué par la prospection des sites archéologiques sous-marins, le long des côtes de la Régence.

Pour ne plus avoir à revenir au domaine de l'archéologie, mentionnons que notre concitoyen M. Pierre Cintas, Inspecteur des Antiquités, chargé du Département des Etudes puniques de Tunisie, a fait coup sur coup deux découvertes très importantes dans une baie du littoral algérien, non loin de la frontière marocaine.

Une première fouille a permis la mise à jour de plusieurs étages superposés et d'âges différents, de maisons rustiques d'époque punique, échelonnés entre le VI<sup>e</sup> et le I<sup>er</sup> siècle avant notre ère.

Une seconde fouille a révélé l'existence dans un mausolée, parmi les objets funéraires, de vases ibériques décorés admirablement, voisinant avec des vases puniques semblables à ceux de Carthage.

Octobre avait déjà comté de nombreuses conférences, Novembre a vu en cette matière le public tunisois, pourtant si difficile, pleinement satisfait.

Avec M. André Rousseaux la poésie fut à l'honneur. La personnalité du conférencier, sa maîtrise, son envergure, firent des trois sujets traités, presque des sujets neufs aux yeux des Tunisois. Il s'agissait pourtant de la Poésie française contemporaine, de Péquy et de Giraudoux.... Et M. André Rousseaux eut le mérite de nous prouver que l'on est souvent loin de ceux qu'on croit si bien connaître. Il sut nous faire aimer un peu plus, s'il était possible, ces hommes et ces œuvres dont il traitait. Le succès grandissant de ses trois conférences est la preuve que le public tunisois ne se lasse pas du beau et du bien fait.

C'est ce qui assure à M<sup>e</sup> Raoul Darmon un égal succès à chacune de ses vivantes et très spirituelles causeries.

L'ouverture de la saison de l'« Essor » se faisait en effet le 19 novembre avec une conférence de M<sup>e</sup> Darmon intitulée « Tableau noir fin de siècle », au cours de laquelle notre éminent concitoyen traita de l'enseignement en Tunisie au siècle dernier.

Le Docteur Caruana, dans la salle des fêtes du Lycée Carnot, le 26 novembre, a inauguré le cycle des conférences prononcées dans le cadre des activités du Comité de Tunisie de l'Organisation Mondiale pour l'Education préscolaire. Le sujet choisi était « Le milieu familial est-il nécessaire à l'enfant ? »

C'est enfin au Cercle des Amitiés tunisiennes que revint le privi-

lège de traiter d'un sujet intéressant au premier chef les érudits et les savants : « La lithographie arabe et tunisienne », par le R.P. Demeersman.

Dans un ordre d'idée encore plus restreint, puisque réservé à des spécialistes des questions traitées, mentionnons les conférences suivantes :

« Fluctuations des nappes phréatiques », de M. Tixeront, Ingénieur en Chef des Travaux Publics, chargé de l'Hydraulique en Tunisie.

« Méthodes de conduite des arbres fruitiers », de M. Pasquier, Professeur à l'Ecole Coloniale d'Agriculture de Tunis.

« Chirurgie de l'hypertension portale », du Professeur P. Santy, de la Faculté de Médecine et Pharmacie de Lyon.

Enfin, « La Conquête minérale de l'Afrique », de M. Furon, Sous-Directeur du Muséum d'Histoire Naturelle de Paris, organisée par la Société des Sciences Naturelles de Tunis, dans la salle de l'Alliance Française.

Si les conférences ont satisfait tous les goûts des Tunisois, on peut écrire que les expositions, vernissages et inaugurations ne se sont pas fait faute de distraire amateurs et connaisseurs, des soucis de la vie quotidienne.

En présence de M. de Boisseson, Ministre Plénipotentiaire Délégué à la Résidence Générale, a eu lieu le vernissage de la XVIII<sup>e</sup> Exposition des œuvres des élèves et anciens élèves des Beaux-Arts, dans le Hall de l'Alliance Française.

130 peintures, 13 gravures et aquarelles, 30 dessins, pastels et gravures, 3 sculptures, firent à ce salon. Ce sera dire toute son importance en précisant que la qualité ne le cède en rien à la quantité des œuvres exposées.

Abs. Caron apportait ses œuvres fort originales au début du mois, dans le hall de « La Presse ». La même période voyait Madeleine Scellier présenter, « avec toute la fouace que lui procure son métier », comme devait écrire un critique, deux douzaines de colliers de céramique.

G. Belmon, peintre, et L. Chauvineau, sculpteur, s'unissaient pour vernir leurs œuvres dans le hall de l'Alliance Française.

René Pinon, au 55 de l'Avenue Jules-Ferrv, et Ly Lenaronne, au 19 de la rue de Provence, exposaient à la même époque ; le premier, artiste consommé aux recherches sobres et solides ; le second, à la personnalité encore mal définie mais déjà prometteuse, ont charmé par la simplicité de leur style et son honnêteté.

Enfin, pour ne pas être en reste avec l'actualité artistique, signalons qu'une grande vente aux enchères publiques d'objets d'art, meubles et tapis, a eu lieu dans la première semaine de novembre. On a vu une armoire dorée, arabe, atteindre le prix de 20.000 fr. : un bahut provençal Louis XV se vendre 35.000 fr. et un ensemble de deux pièces empire d'époque : 80.000 fr. (secrétaire et commode).

Un magnifique Chiraz (tapis de 1 m. 85 sur 2 m. 60), en excellent état s'est vendu 60.000 francs.

L'enchère la plus élevée a été de 90.000 fr. pour une splendide commode provençale, avec le dos et les côtés sculptés, fin Louis XIII.

Avec le mois de Novembre ont commencé les manifestations musicales.

Sous la direction de Marcel Mirouze, l'orchestre symphonique de Tunis a donné trois concerts appréciés. Pierre Sančan, pianiste; Pierre Doukan, violoniste, et Yvonne Loriod, pianiste, ont prêté successivement leur concours à chaque concert, s'attirant des ovations enthousiastes.

Toujours aussi dynamique, les « Jeunesses Musicales de France » ont remporté une belle victoire grâce à Charles Cyrournik, violoniste, Hélène Pignari, pianiste, et Antoine Goléa, conférencier, qui ont illustré chacun à la mesure de son talent, le thème choisi : « Le Romantisme dans la sonate pour violon et piano ».

\*\*\*

Parallèlement et non moins brillamment, débutait la saison théâtrale.

Les « Ballets de Paris » dirigés par Roland Petit, ont inauguré la scène municipale — rénovée — en un « boum » sensationnel.

On peut noter à ce sujet, entre parenthèses, que Leslie Caron a rejoint à Tunis les « Ballets de Paris » : c'est, en effet, sur la scène du Théâtre Municipal qu'on eu lieu les premières répétitions d'un nouveau Ballet de Roland Petit qui doit être créé à la fin de la tournée avec la participation de la célèbre danseuse.

A peine remis de ses émotions, le spectateur a pu assister aux représentations du « Voyageur sans bagages », de Jean Anouilh, avec Jacques Dumesnil ; de la « Cuisine des Anges », d'Albert Husson, avec l'irrésistible Jean Parédès ; enfin, d'« Hyménée », d'Edouard Bourdet, avec Yvonne Printemps et Pierre Fresnay.

« Hakol, Compagnie théâtrale des escoliers » s'est réorganisée. Cette troupe constituée en 1941 par de jeunes anciens élèves de l'Alliance Israélite, reparait après une éclipse de quelques années.

\*\*\*

Radio-Tunis a consacré un programme spécial des émissions arabes au Mouled, les mercredi 18 et jeudi 19 novembre.

Les différentes productions furent très écoutées et goûtées par les auditeurs. Elles se composaient de variétés musicales, théâtrales et littéraires.

En musique ont été diffusées les grandes œuvres classiques de la musique religieuse ainsi que des morceaux spécialement créés par des compositeurs tunisiens à cette occasion.

En théâtre, la « Grande Clémence », avec chœurs et orchestre, pièce inédite, a rencontré la faveur de l'opinion. Il est à noter que la musique d'accompagnement était originale.

Le même jour de la solennité les antennes ont diffusé une production, en arabe parlé, appartenant au genre comique et gai, de M. Abdelli.

Les causeries à thème religieux ont fait preuve d'une originalité fort intéressante. C'est ainsi que M. Kheredin a traité de la littérature arabe des émigrés en Amérique.

M. Othman Kaak a choisi pour sujet les coutumes des nobles pendant la fête du Mould et ce qu'était sa célébration du temps de la dynastie Hafside à Tunis.

M. Aboubaker lut également de nombreux poèmes célébrant le Prophète.

\*\*\*

Mentionnons enfin les trois manifestations de sympathie organisées pour fêter les nouveaux promus dans l'Ordre de la Légion d'Honneur : au Cercle Franco-Tunisien de l'Alliance Française, autour des nombreux récipiendaires membres du Cercle ; à la Société des Sciences Médicales, autour du Docteur Raoul Dana, et chez les anciens du Collège Alaoui, autour d'Edmond Martin, bien plus connu sous le pseudonyme de Kaddour ben Nitram.

## LA VIE PHILATÉLIQUE

Ainsi que nous l'indiquions dans notre dernier numéro, l'Office Tunisien des P.T.T. va émettre, le 10 décembre prochain, les deux timbres-poste « Aviation » suivants :

a) Vue de Korbous : dessinée et gravée par Cottet, cette figurine tirée à 200.000 exemplaires et dont la valeur faciale est de 500 fr., est réalisée en deux couleurs : bleue pour la mer et brun foncé pour la terre.

b) Vue aérienne de la Mosquée de Tozeur : le dessin et la gravure sont de Decaris. Ce timbre à 1.000 francs, d'un vert particulièrement heureux, est tiré à 80.000 exemplaires.

A l'occasion de leur parution, un timbre à date spécial dit « Premier jour » sera mis en service à Tunis - El-Aouina. Les philatélistes de Tunisie se réjouiront certainement de voir la Régence adopter en la matière les dispositions en vigueur depuis quelques temps dans la Métropole. Nul doute que les « Maximaphiles » ne connaissent désormais une vogue très grande en Tunisie.

Nous sommes en mesure d'annoncer que l'Office Tunisien des P.T.T. émettra, dans le courant du premier semestre de 1954, une nouvelle série de timbres-poste destinée à remplacer les séries « Intaille », « El Djem » et « Aigle ».

Elle comprendra les valeurs suivantes : 0 fr. 50, 1 fr., 2 fr., 4 fr., 5 fr., 8 fr., 10 fr., 12 fr., 15 fr., 18 fr., 20 fr., 25 fr., 30 fr., 40 fr., 50 fr., 75 fr., 100 fr. et 200 fr. Elle représentera divers types de paysages ou monuments de Tunisie et sera réalisée conjointement par MM. Gandon, Decaris et Cottet dont les dernières réalisations (Foire Internationale, Tozeur et Korbous) sont particulièrement réussies.

Les valeurs suivantes : 15 fr., 18 fr. et 30 fr. seront réalisées en taille douce et en typographie. Les autres figurines seront exécutées en typographie jusqu'au 12 fr. compris et en taille-douce pour le reste.

